

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Objet : Alliance Aviesan

La question de l'utilité réelle des Alliances auxquelles participe le CNRS, et du rapport efficacité/coût de ces superstructures méritera une évaluation approfondie.

Parmi ces Alliances, Aviesan pose un problème spécifique important. Aviesan est l'Alliance chargée de coordonner les partenariats et la stratégie des organismes et des Universités pour les sciences de la vie et de la santé. Si une telle coordination est souhaitable, les conditions dans lesquelles elle a été mise en place sont profondément insatisfaisantes pour les raisons suivantes :

- Il est anormal que la coordination entre différents partenaires soit confiée pour l'essentiel à un seul des partenaires, l'INSERM en l'occurrence.

- Il est anormal que la Présidence d'Aviesan soit exclusivement confiée au Directeur Général de l'INSERM.

- Il est anormal que les organigrammes d'Aviesan et de l'INSERM soient quasiment identiques : 10 ITMO et 10 IT avec les mêmes intitulés pour l'INSERM et Aviesan et qu'il y ait les mêmes directeurs pour les deux séries de structures.

- Il est anormal que les locaux d'Aviesan soient les locaux de l'INSERM.

Il y a une contradiction fondamentale entre le fait qu'Aviesan soit une simple structure de coordination et le fait qu'elle ait une "gouvernance opérationnelle intégrée". On observera qu'aucune des autres alliances auxquelles le CNRS participe n'est organisée comme l'est Aviesan. La règle est une Présidence tournante et il n'y a pas de stratification complexe comme celle des ITMO.

Cette série d'ambiguïtés dans la structuration, le fonctionnement et les objectifs d'Aviesan ne permettent pas au CNRS de représenter convenablement l'ampleur de ses recherches dans le domaine des Sciences de la Vie. Le maintien de ce dispositif dans sa forme actuelle nuit à la politique scientifique de l'organisme. Sur le long terme, cela représente même une menace très sérieuse pour la dynamique scientifique de l'organisme dans le domaine des Sciences du Vivant, qu'il s'agisse de sa contribution à l'étude de la diversité du vivant et de la variété des mécanismes de régulation moléculaires, cellulaires et tissulaires qu'il abrite, ou de l'interdisciplinarité qu'il développe grâce aux projets collaboratifs entre disciplines scientifiques qui sont accueillies dans les laboratoires du CNRS.

Le CS souhaite que le CNRS propose une réorganisation d'Aviesan qui aboutisse à un mode de fonctionnement plus transparent, plus respectueux de la réalité des recherches conduites par les différents partenaires.

Bruno Chaudret

Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 23 mai 2014

19 votants : 17 Pour, 0 Contre, 2 abstentions